L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 25 AVRIL 1888.

# PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à 2, $3 et $4 par semaine; pension, $3.50; dans une famille française. 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. E. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $50,000.
20 déc—6m

INSTITUTRICE—Une jeune Française, vient d'arriver, se munie de plus bonnes d'abs. titres, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano.
S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. G. 24avril—8r

A DOUBLE.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de commerce et chambres pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre.
24mars—1m.

# AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 4,675—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27—mai 1

Succession de Léon Lippman et Mme Isaac Picard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,326—Division E.—Attendu que Samuel Lippman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Thérèza Lippman, épouse décédée de Isaac Picard, décédée intestat; avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut par le présent à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 avril—17 21 26

# AVIS AUX CREANCIERS

Theodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 20,834—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Théodore Lilienthal syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 avril—17 21 26

# AVIS AUX CREANCIERS

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Théodore Lilienthal syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 avril—17 21 26

# AVIS AUX CREANCIERS

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Que la succession de feu Philip Sherwood vs ses créanciers.—No 23,341—Division A.—Ordonne que la succession de feu Philip Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit ordonnée et convoquée par Charton Colleng, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Christian, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3t an 26 mai

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 23,027—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gasparil soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
22 avril—3t an 26 mai

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph E. Comes vs ses créanciers.—No 23,566—Division B—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légler, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 26me jour d'Avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un sauf-conduit, et en attendant que ladite affaire soit un peu plus avancée, qu'une personne soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
(Signé) E. R. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
20mars—3t an 28 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23,627—Div. A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que ladite réunion des dits créanciers soit convoquée et abitient pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que toutes les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 19 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3t au 19 mai

# Avis de présentation de Bill.

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tacher de faire voter par la Législature à la prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.
F. J. DREYFOUS,
Représentant du sixième district
24 av—1t par sem jen 30 représentant

AVIS est donné par les présentes, qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de modifier la section 27 de l'Acte No 98 de l'année 1886, en tant qu'il s'agit de procédures pour la correction des assessments de propriétés foncières dans la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1888.
3 avril—6 f an 30 j.

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat qui a été adopté par l'Assemblée générale du paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District judiciaire d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCraken, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.
W. H. HERNSTEIN, Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Barbara Barbarreau, d'Orlande comté d'Orange, Floride, Emma Barbarreux, de St Louis, Missouri, et Louisa Barbarreux, de Louisville, Kentucky, le montant de deux billets de cent cent dollars en 67 cts. avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ces montant constituant la balance de l'actif de la succession de Mme Barbarreau déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties créditrices sont les légitimes et dudit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme il est dit ci-dessus.
Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BEAUCHE, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.
21 avril—1f par sem jen 30 j.

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de remboursement à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, expédant payé par elle sur la somme qui lui serait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1888.
6 avril—6 12 20 27 mai 4

AVIS est by donné en vertu de l'Article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à la Législature, à sa prochaine session, de passer une loi pourvoyant au dessèchement à l'ouest et au jusqu'à la ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise d'une commission et au moyen d'un assessement local et d'autres procédés légaux.
13 avril 1888.
W. W. HOWE, Président.
14 avril—5f en 30

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'Acte No 82 de 1884 et aux personnes qui ont acquis des propriétés vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de propriétés qui ont acquises par propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant manqué et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur lesdites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de vente et à la même propriété ayant été vendues à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits pour la propriété rachetée expirera bientôt, Notre est le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes que la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivent cette date, le droit de la payer les dites taxes cité, et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, nous ne ferons pas de ventes les dites taxes, ni de ventes de titres, ni de baux des revenus devant propriétés et les loyers et les revenus devant affectés et vendus dans la Trésorerie de l'Etat.
JAYES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District Orléans.
Bureau No 203 rue Carondelet.

A TRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par le Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et les Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous donnons par le présent notre approbation à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et nous nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT: $15,000

Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 .. de... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de... | 200.. | 20,000 |
| 200 Lots de... | 200.. | 40,000 |
| 500 Lots de... | 100.. | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation | $300.. | $30,000 |
| 100 .. | 200.. | 20,000 |
| 100 .. | 100.. | 10,000 |
| 1000 .. de terminaison | 50.. | 50,000 |
| 3,179 Lots s'élevant à | | $535,000 |

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en sonnant. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On n'assure rien au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en lettres distinctes.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou Mandat de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présente loi a été passée Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, ont une garantie de la parfaite loyauté qui précède à l'attribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire au lot.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits incontestés dans une charte, sont reconnus par les tribunaux de dernière ressort. Les Tirages sont dirigés par des commissaires honnêtes et honorables.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont garantis par les lois ou CARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits incontestés dans une charte, sont reconnus par les tribunaux de dernière ressort. Les Tirages sont dirigés par des commissaires honnêtes et honorables.

Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

# ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de la propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Pierre. Magasin avec étagères et comptoirs, etc., bien disposé pour une grocerie ou distillerie buvette.

D. C. McCan vs. T. C. Porteous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,459—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St. Pierre, Tonsisse et Bourgogne, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Dauphine sur soixante-quatre pieds de profondeur et face à la rue St. Pierre, le tout plus ou moins.

Acquis par le défendeur par acte de Mme C. O'Hara et als d'après un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers comptant et le balance à un et deux ans de crédit représentée par des billets de l'acquéreur portant hypothèque et privilège du vendeur et portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente; l'acte de vente renfermant les clauses usuelles et en 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer le paiement, assurance et transfert à la police, etc.; l'acquéreur en outre assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 au-dessus de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mars—27—3,10.17.24.28avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Hexach vs Mary Mutter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon et Barracks désigné par le No 402 sur un plan dressé par H. J. Phelps, ingénieur, ledit lot ayant la forme d'un trapèze, mesurant quarante-sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Hoth et autres, conformément à un acte passé pardevant John R. Légler, notaire, le 19 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,598—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonnelier, Quatrième, Clara et Artillerie, d'après un plan de Jules H. Pillié, le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant N. J. Cassidy, notaire, le 24 mai 1871; le dit lot de terre mesurant en mesure américaine, trente deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 mars—27—3 10 17 24 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,936—En vertu d'un jugement de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Decatur, anciennement Victoire Mazerolle, Gentilly, anciennement Moreau, et désigné comme lot No 10, sur un plan fait par Bourgeret voyer en date du 7 avril 1834 et déposé sous référence au Greffe de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, au pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face aux Champs Elysées sur une profondeur de quatre vingt pieds et est borné sur un côté vers la rue Chartres, anciennement Moreau, par le lot No deux sur le dit plan.

Etant la même propriété que feu John Grayer, décédé, a acquise de Jean Baptiste Lejeune pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple Succession de Lucien Bernard, plaideur vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,850—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, et désignés comme Triple Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No douze, borné par les rues Tonti, Palmyre Miro et Gaiarde, mesurant chacun vingt-sept pieds de façade à la rue Gaiarde sur cent deux pieds de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante deux pieds de profondeur d'après un plan de A. D. Hennecourt, voyer, daté du 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-officio conformément à un acte du 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
3 avril—3 10 17 24—10 mai Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, calanes, moulins, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles et avec un faible intérêt.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,675—En vertu d'un ordre de vente du 2 avril 1888, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui ont été faites par Thomas Duffy, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc. conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessus mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., dans le Troisième District, désigné par le numéro 9 dans l'îlet numéro 9, borné par les rues Congress, Independance, Rampart et Deslondes, mesurant environ soixante dix pieds sur cinquante cinq pieds de profondeur, et deux cents cinquante cinq pieds de profondeur sur la ligne de façade sur dans les rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. H. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une partie du Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, titres et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et Delaronde, ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cents cinquante trois pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur la rue Market, cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St Janes.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lewis de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, et enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit [illegible] mille deux cent six huit dollars ($9218.60) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Plus pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat le coût et les frais du procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certaines billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf huitième cent six dollars dollars ($8218.60); un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents ($2172.5 ; un pour la somme de mille trente cent cinquante sept dollars et quatre-vingt-sept cents ($1359.87), au pour la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars et soixante trois cents ($999.63) tous dates le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lewis, ordre et endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la présente, selon un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 26—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas F. Drelis vs August Neyrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,629—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rue Lapeyrouse, sur une profondeur de cent cinquante sept pieds onze pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est composé de portions des lots ainsi et dans du dit lot et ainsi d'une portion de terrain triangulaire qui se trouve de même lot, sur un plan de Louis Bringier, voyer, en date du 31 mars 1830 et déposé en l'étude de W. W. Pitts, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Lange vs James Marcinte et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Esplanade et Dauphine, mesurant soixante 30 pieds de façade sur la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par un passage de 10 pieds de large et d'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations consistent en une maison de maîtres, cuisine, écurie, hangar, cour, grande galerie de cette, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie, aussi une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres au second étage, 2 pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cents cinquante cinq pieds de profondeur sur la ligne de façade sur chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. H. Cenas, ancien notaire en cette ville.

3° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comme sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, titres et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et Delaronde, ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cents cinquante trois pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur la rue Market, cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St Janes.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lewis de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, et enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit [illegible] mille deux cent six huit dollars ($9218.60) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Plus pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat le coût et les frais du procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certaines billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf huitième cent six dollars dollars ($8218.60); un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents ($2172.5 ; un pour la somme de mille trente cent cinquante sept dollars et quatre-vingt-sept cents ($1359.87), au pour la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars et soixante trois cents ($999.63) tous dates le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lewis, ordre et endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la présente, selon un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8 15 19.

Rime Veuve J. B. Simpson et al. vs. Sallie M. Seddon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,951—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Esplanade et Dauphine, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par un passage de 10 pieds de large et d'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations consistent en une maison de maîtres, cuisine, écurie, hangar, cour, grande galerie de cette, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie, aussi une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres au second étage, 2 pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cents cinquante cinq pieds de profondeur sur la ligne de façade sur chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. H. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lewis de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, et enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit [illegible] mille deux cent six huit dollars ($9218.60) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Plus pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat le coût et les frais du procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certaines billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf huitième cent six dollars dollars ($8218.60); un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents ($2172.5 ; un pour la somme de mille trente cent cinquante sept dollars et quatre-vingt-sept cents ($1359.87), au pour la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars et soixante trois cents ($999.63) tous dates le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lewis, ordre et endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la présente, selon un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8 15 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.